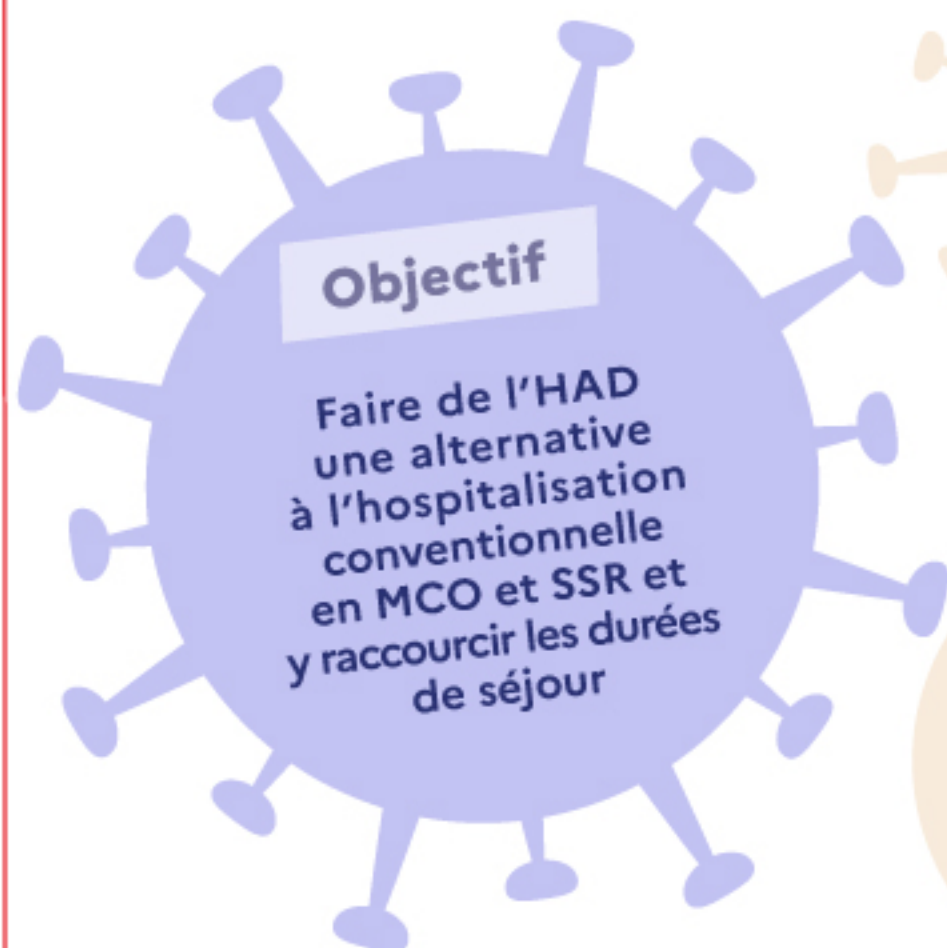




## Covid-19 : adapter l'offre de soins dans un contexte de circulation du variant Omicron

### Qu'en est-il de l'hospitalisation à domicile (HAD) ?



#### Pour quels patients ?

Par exemple, pour des patients ne requérant pas ou plus une surveillance continue 24h/24

Par exemple, pour des prises en charge de 48h ou de courte durée

#### Ce qui est recommandé

##### — Maintenir les prises en charge classiques en HAD

- Surveillance post-chimiothérapie, prise en charge de la douleur, transfusions, mise en place de soins de support et de nursing lourds, assistance respiratoire

- Soins palliatifs renforcés en EHPAD, intervention facilitée en urgence par l'évaluation anticipée

##### — Faciliter la prise en charge des patients Covid+

- En cas d'urgence, l'accord du médecin traitant ou la prescription préalable ne sont pas obligatoires

- L'intervention de l'HAD conjointe avec un SSIAD ou en EHPAD est possible sans délai

- Une hospitalisation en HAD peut s'effectuer directement depuis la ville, par exemple pour des résidents en ESMS

- Au besoin, consultez la plateforme d'aide à la décision d'orientation des patients en HAD

Vous souhaitez vous engager dans ce dispositif ou vous avez une question ?  
**Contactez votre ARS**

